

**Direction : Prévention et Sécurité**

**Prévention et Sécurité**

**REF : PREVSECU2009027**

**Signataire : AP/SS**

**OBJET :Dispositif de lutte contre le décrochage scolaire et pour la persévérance scolaire : "accueil des jeunes exclus temporairement des collèges"**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Contrat Local de Sécurité nouvelle génération,

Vu la mise en place du Programme de Réussite Educative en date du 29 septembre 2005,

Considérant l'analyse de la situation par l'Education Nationale, la Justice et la Ville sur la déscolarisation des mineurs de moins de 16 ans.

Considérant qu'il y a lieu de proposer un accompagnement aux familles lors d'une première exclusion « temporaire » de 3 jours à une semaine d'un jeune du collège ou lors de la mesure conservatoire avant le conseil de discipline en lien étroit avec le principal du collège et les CPE.

Considérant qu'il convient de mettre en place un module d'accueil des jeunes visant à réduire le décrochage, soutenir la persévérance scolaire et prévenir la déscolarisation, projet reposant principalement sur l'adhésion du jeune et de sa famille à la démarche.

Considérant la décision prise par le groupe de travail «Ruptures scolaires » de la mise en œuvre du dispositif par le Programme de Réussite Educative.

Considérant que ce dispositif s'appuie sur un cofinancement Conseil Général, programme de réussite éducative et Commune et qu'une demande du maire d'Aubervilliers pour le financement 2010 a été réitérée auprès du conseil général en octobre 2009.

A l'unanimité.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**PREND ACTE** de la nécessité de la mise en place de ce dispositif de lutte contre le décrochage scolaire et pour la persévérance scolaire : "accueil des jeunes exclus temporairement des collèges".

**SOLLICITE** le renouvellement de la subvention du Conseil Général pour le poste d'éducateur.

Le Maire

